



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Aménagement Urbanisme et Habitat
Bureau Droit des Sols et Publicité
Affaire suivie par : Nathalie DENIAUX
Tél : 03 86 71 70 52
courriel : nathalie.deniaux@nievre.gouv.fr

Nevers, le

05 AVR. 2022

Lettre en recommandé avec accusé de réception + mail

Madame,

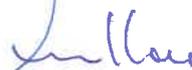
Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bourgogne-Franche-Comté n'a pas émis d'avis dans le délai de deux mois, prévu à l'article R.122-7 du code de l'environnement, concernant le projet de parc photovoltaïque au sol aux lieux-dits « La Garde », « Les Champs du Bourdy », « Les Chaumes », « Les Saquerres » et « La Vesvre » sur la commune de Sauvigny-les-bois (Nièvre).

Cette absence d'avis a fait l'objet d'une information sur le site internet suivant :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/bourgogne-franche-comte-r8.html>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Par délégation, le Chef du Service Aménagement,
Urbanisme et Habitat


Samuel GUILLOU

Madame ROULIN Gwenola
PHOTOSOL
DEVELOPPEMENT
40-42 rue de la Boétie
75008 PARIS

Direction départementale des territoires -
2, rue des Pâtis – BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX
Horaires d'ouverture : 9h00-11h15 / 14h00-16h00
(hors de ces horaires prendre rendez-vous)
tél : 03 86 71 71 71 – courriel : ddt@nievre.gouv.fr